

## Informations travaux

Saint-Juéry, le **12 AVR. 2021**

### **Mesdames, messieurs les usagers de la route de Mouzieys**

Maitrise d'ouvrage, études et programmation des travaux  
N/Réf : AC/MP/2021-N° 50  
Objet : information travaux de la voirie  
Affaire suivie par : Alain CALVIGNAC  
Tél : 05 63 76 06 64

Madame, monsieur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois, compétente en matière d'aménagement et d'entretien de la voirie, procédera à compter du 19 avril 2021 à l'aménagement de la route de Mouzieys, entre le giratoire à proximité de la mairie et le carrefour avec la côte des Ecoliers.

La durée prévisionnelle des travaux est de 4,5 mois.

Le chantier consiste à créer un réseau pluvial, à aménager des trottoirs aux normes d'accessibilité pour sécuriser les cheminements et à refaire la structure de la voirie. La création des trottoirs implique de réduire ponctuellement la largeur de la chaussée à une voie de circulation. La priorité sera donnée aux véhicules circulant dans le sens centre bourg vers Mouzieys.

Pendant le chantier, la circulation automobile sera interdite et des déviations seront organisées (voir plan joint au verso).

Les accès automobiles aux propriétés riveraines seront maintenus, sauf pendant les phases de terrassement et de pose des bordures au droit de votre entrée.

Les modalités de collecte des déchets ménagers demeurent inchangées.

Au cours de la période de travaux, nous vous invitons à la prudence et au respect des signalisations qui seront mises en place.

Nous vous rappelons que les trottoirs créés ne doivent en aucun cas servir de stationnement pour les véhicules. L'article 417-11 du code de la route précise que ce stationnement est considéré comme très gênant et passible d'une amende de 135 euros.

En vous priant de bien vouloir nous excuser pour la gêne que pourraient vous occasionner ces travaux et comptant sur votre compréhension, nous vous prions d'agréer, madame, monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le maire de Cambon d'Albi,

Philippe GRANIER



Le vice-président délégué à  
la voirie et à la propreté,

Jérôme CASIMIR



